

Les grandes fonctions de l'entreprise

Finance

Transcription vidéo – Séquence 5

Ce cours vous est proposé par Nathalie ORIOL, Maître de conférence, Université de Côte d'Azur et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Diapo 1

Bonjour à toutes et à tous, dans cette série de vidéos, nous étudions la fonction Finance au sein des entreprises.

Au sein de cette capsule, nous allons aborder la dimension écologique, éthique et sociale de la direction financière.

Diapo 2

Nathalie Oriol, maître de conférences en sciences de gestion au sein de l'Université Côte d'Azur, enseigne la finance d'entreprise de la 1ère année de Licence à la dernière année de Masters spécialisé en Finance, mais également au sein de Masters d'autres spécialités.

Diapo 3

Au sein de cette vidéo, nous allons travailler en trois temps.

Dans un premier temps, nous allons faire le point sur les enjeux autour de la notion de développement durable avec notamment les nouvelles réglementations.

Nouveaux enjeux, nouvelles compétences ! Dans un second temps, il s'agira de s'intéresser aux nouvelles missions confiées à la direction financière et la manière dont les équipes s'y adaptent.

Nous terminerons enfin par un petit tour d'horizon des nouveaux outils et des conséquences sur le plan opérationnel.

Diapo 4

Le développement durable n'est plus un simple concept : il est à présent au cœur des réglementations et imprègne la fonction Finance au quotidien.

La notion de performance financière laisse aujourd'hui place à une notion de performance globale qui allie la performance économique mais aussi la performance durable.

Le défi est de taille : il s'agit de continuer à créer de la valeur tout en intégrant la préservation des communs.

Et en extension du traditionnel couple rendement-risque cher aux financiers, il faut à présent ajouter un troisième pilier qu'est la soutenabilité.

Diapo 5

Quand on évoque les enjeux de préservation, il est important de se repérer dans les termes récurrents qui les désignent : ODD, RSE, ESG, ISR.

Commençons par les ODD – les Objectifs de Développement durable. Il s’agit d’un guide très englobant proposé par l’ONU en 2015 afin de définir les objectifs généraux liés au développement durable.

La RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises- est définie par la Commission européenne comme : « un concept qui désigne l’intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Après le guide ODD, il s’agit donc de définir pour les entreprises les objectifs stratégiques qui intègrent l’impact sur la société et l’environnement ;

Les critères ESG – Environnement, Société, et Gouvernance – intègrent une dimension opérationnelle en définissant avec plus de précision l’ensemble des impacts selon une classification. Celle-ci permet de définir les piliers de l’analyse extra-financière d’une entreprise, les mesures permettant d’évaluer sa contribution RSE.

Enfin, l’Investissement socialement responsable - ou ISR - consiste à orienter les investissements vers les entreprises les plus vertueuses selon les critères ESG.

Diapo 6

En France, La mise en place d’une politique RSE n’est pas obligatoire mais doit donner lieu à une transparence en termes de contribution.

Cependant, différentes lois incitent à la contribution comme par exemple la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui oblige les entreprises de plus de 250 salariés à réaliser un audit énergétique tous les quatre ans.

Les initiatives réglementaires sont donc nombreuses et touchent toutes les fonctions de l’entreprise.

Diapo 7

Mais concentrons-nous sur le cadre plus spécifique lié à la direction financière. Cette dernière tenant le rôle de pilote stratégique de l’entreprise, elle est en première ligne lorsqu’il s’agit de produire des rapports de performance.

La première directive européenne en matière de reporting extra-financier est entrée en vigueur en 2017 en France sous la forme d’une déclaration de performance extra-financière selon les critères ESG

Cette déclaration doit être obligatoirement établie à partir d’un certain niveau de chiffre d’affaires de l’entreprise, de la taille de son bilan ou du nombre de salarié.

Mais les plus petites entreprises peuvent, de manière volontaire, mettre en avant leur démarche en intégrant de leur propre chef des éléments RSE dans leurs rapports de gestion.

La directive Européenne sur le reporting de la durabilité des sociétés vient remplacer cette première directive à partir de 2024. Les entreprises seront plus nombreuses à être soumises à cette obligation de reporting. Les critères vont également être plus exigeants et harmonisés par secteurs et selon certaines spécificités.

Diapo 8

Les nouvelles réglementations mais aussi les enjeux sociétaux impliquent de se pencher sur les formations et les connaissances métiers.

Sans être exhaustif, il est nécessaire d'adopter certaines lignes directrices sur la façon de réfléchir.

En premier lieu, il s'agit d'élargir la vision purement économique afin d'adopter la notion de double matérialité. Il est question ici de non seulement réfléchir à la matérialité financière, comme les dépendances de l'entreprise vis-à-vis de son environnement, mais également à la matérialité environnementale et sociétale comme les impacts de l'entreprise vis-à-vis de son environnement.

En second lieu, il s'agit de redéfinir ses objectifs et d'inclure, dans celui de la création de valeur économique, celui de la neutralité. Il peut s'agir ici à la fois de la neutralité carbone ou environnementale, mais également d'une neutralité sociale, par exemple la neutralité politique.

Plus proche de la dimension écologique, il s'agit également d'inclure, dans les modèles de prévision, les risques de type climatique et les conséquences associées. Ce qui donne une portée supplémentaire au métier de risk manager.

Enfin, il faut prendre en compte toute l'innovation financière comme les solutions financières ou bancaires qui sont pensées pour répondre aux préoccupations ESG.

Diapo 9

Ainsi, les compétences à acquérir pour appréhender ces nouveaux challenges ne sont pas seulement techniques, mais également transverses.

Il s'agit de faire évoluer la façon d'apprendre et de réagir selon de nouveaux prismes plus inclusifs.

Par exemple, l'évolution de la pensée de façon interdisciplinaire, qui mêle connaissances managériales et connaissances des écosystèmes naturels, permet d'appréhender les problèmes de façon plus englobante.

La connaissance de l'histoire des pratiques et des sociétés est également un élément d'ouverture d'esprit essentiel.

Avoir le réflexe de s'imprégner de toutes les sciences et faire preuve d'esprit critique et inclusif est sûrement la clé des leaders de demain.

Diapo 10

Sur le plan des métiers, la direction de développement durable est une direction émergente au sein des entreprises et à géométrie variable.

Au départ, son rôle était la mise en conformité réglementaire.

Aujourd'hui sa mission est de transformer l'entreprise dans la perspective de conciliation entre croissance rentable et croissance durable.

Ces fonctions ont besoin de s'appuyer sur des indicateurs et collaborent donc étroitement avec la fonction finance au point de probablement de s'y confondre de manière croissante dans les années à venir.

Les profils émergents et nouveaux métiers correspondront non seulement aux profils actuels, à l'aise avec les chiffres et l'environnement de l'entreprise, mais aussi à une compréhension de l'environnement dans tous les sens scientifiques du terme qu'il soit humain ou lié aux ressources naturelles.

Diapo 11

Sur le plan opérationnel, les directions financières associées à la démarche RSE enrichissent leurs KPI – les indicateurs clés de performance- avec les critères ESG.

Il ne s'agit plus d'évoquer mathématiquement la rentabilité, la profitabilité ou la solvabilité purement financières mais de mesurer l'impact sur les biens communs et les parties prenantes.

Diapo 12

Ainsi, la fonction finance développe de nouveaux indicateurs permettant le suivi des performances en termes environnemental afin de réduire la consommation des ressources naturelles et être plus inclusifs au sein des organisations. L'idée étant également de mettre en évidence les externalités positives de ces initiatives sur le plan de la croissance rentable, démontrant ainsi un cercle vertueux entre performance financière et durabilité.

Diapo 13

Établi depuis 2020, le règlement européen, aussi appelé « taxonomie », a pour but de déterminer dans quelle mesure les activités d'une entreprise sont réellement durables. Il repose sur 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires, les investissements et les dépenses opérationnelles.

En clair, il oblige la publication de 3 KPI financiers verts pour toutes les entreprises concernées par la directive européenne de reporting de durabilité.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'enjeu est de taille pour les entreprises éligibles : il s'agit en effet de démontrer si elles participent concrètement à la transition.

Sur le tableau, la 1ère ligne indique le concept, la seconde le nom du ratio qui est souvent proposé en anglais et la dernière un exemple concret afin de saisir le côté opérationnel.

Si les entreprises passent le test et s'affichent comme bonnes élèves, elles pourront être intégrées dans les fonds dit ISR.

En clair, elles pourront être financées spécifiquement par des solutions et des investisseurs aux valeurs RSE.

Une stratégie à la fois utile pour le financement, pour la réputation et pour la planète !

Diapo 14

Pour résumer cette séquence, la fonction Finance est de plus en plus associée aux dimensions écologiques, éthiques et sociales :

La réglementation Européenne incite à la production d'information extra-financière impliquant la Responsabilité Sociétale des Entreprises : la RSE ;

Cette réglementation implique un reporting de durabilité et fait évoluer les KPIs vers des ratios dits verts ;

Les directions financières doivent travailler de plus en plus au diapason avec les Directions de Développement Durable.

En particulier, il s'agit de produire le pourcentage de chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement et les dépenses opérationnelles qui sont éligibles par le règlement Taxonomie.

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise – Finance, Nathalie ORIOL, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un